



Mairie d'AUBY
Prestations de maintenance relatives
aux équipements numériques dans les écoles
Avenant 1
Décision n° 2025/178/MP

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20251127-DD_2025_178-AR



Publié le 1er décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 21-4-1 et R 2194-2 relatifs aux modifications des marchés en d'exécution ;

Vu le marché n°2025-30X ayant pour objet des Prestations de maintenance relatives aux équipements numériques dans les écoles a été notifié le 4 septembre 2025 à la société I-TECH ;

Vu la nécessité d'adapter certaines stipulations relatives la partie à bons de commande du marché ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que les modifications prévues par l'avenant concernent uniquement la partie à bons de commande du marché ;

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'ajouter au marché public un nouveau prix au bordereau des prix unitaires.

Considérant que ces modifications n'ont aucune incidence financière, le montant maximum de la partie à bons de commande demeure inchangé ;

Considérant que ces modifications constituent une modification non substantielle, ne remettant pas en cause l'économie général du contrat ni son objet, ni les conditions initiales de mise en concurrence ;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la conclusion de l'avenant n° 1

Mairie d'AUBY
Prestations de maintenance relatives
aux équipements numériques dans les écoles
Avenant 1
Décision n° 2025/178/MP

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20251127-DD_2025_178-AR

S'LO

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 relatif au marché de Prestations de maintenance relatives aux équipements numériques dans les écoles ajoutant un nouveau prix au bordereau des prix unitaires.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 24 Novembre 2025

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 27 novembre 2025